

CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION



Le CDI est un lieu ouvert à tous dans la limite des places disponibles. Vous pouvez y lire, emprunter des documents (2 pour 2 semaines), accéder à l'information, travailler, découvrir des expositions...

Le CDI est une zone calme. Ce document affiché à l'entrée du CDI pour que tous en prennent connaissance, précise les droits et devoirs des élèves au CDI. Il complète le règlement intérieur de l'établissement qui s'applique au CDI.

Droits des élèves au CDI

- Bénéficier de l'encadrement d'un professeur documentaliste.
- Disposer d'un choix de romans, documentaires, bandes dessinées.
- Utiliser le logiciel de recherche documentaire BCDI.
- Disposer d'ordinateurs et d'internet pour le travail, l'orientation...
- Faire des propositions d'achat de livres.
- Demander des conseils de lecture et de méthodologie.
- Participer au Ciné Club du CDI.
- Jeux de société à des heures dédiées
- Voir les productions des élèves (arts plastiques....)

Devoirs des élèves

- Respecter les conditions d'accès : l'entrée se fait en début d'heure à la sonnerie, dans la limite des places disponibles.
- Respecter la durée du prêt des documents : 2 semaines pour 2 documents.
- Tout document détérioré ou perdu sera facturé aux familles.*
- Lire ou effectuer son travail seul ou en groupe dans le calme.
- La professeure documentaliste se réserve le droit d'exclure tout élève agité ou bruyant.
- Etre respectueux des autres et du matériel ; ne pas manger ni boire.
- Laisser en place le mobilier ; ranger les livres à leur place.
- Ne pas utiliser les ordinateurs pour jouer ou regarder des vidéos sans autorisation de la documentaliste.

Règlement mis à jour l'année scolaire 2020-2021

Tout manquement à ce règlement fera l'objet de sanctions.